

KYMA — ENDURANCE HYBRID RACE

RÈGLEMENT OFFICIEL

Édition 2026 — V2.1

Marina Olympique de Marseille

3 & 4 octobre 2026

KYMA SAS — contact@kyma-raw.fr

Article 1 — Présentation de l'événement

KYMA Endurance Hybrid Race est une course d'endurance hybride outdoor organisée par KYMA SAS, en binôme obligatoire. L'événement se déroule les 3 et 4 octobre 2026 à la Marina Olympique de Marseille.

Chaque session se compose de 8 boucles successives combinant un segment de course à pied ou de nage en eau libre et un atelier fonctionnel, soit 8 segments et 8 ateliers par binôme.

Trois formats sont proposés :

- KYMA Run : 8 × 1 000 m de course à pied + 8 ateliers fonctionnels
- KYMA Swim : 8 × 200 m de nage en eau libre + 8 ateliers fonctionnels
- KYMA Night (format sprint) : 8 × 500 m de course à pied nocturne + 8 ateliers fonctionnels (4 km au total, samedi soir, avec DJ)

Cinq sessions sont organisées sur les deux jours. Les départs s'effectuent par vagues de 10 binômes toutes les 30 minutes.

Article 2 — Conditions de participation

2.1 — Âge minimum

Chaque participant doit être âgé de 18 ans révolus le jour de la course.

2.2 — Binôme obligatoire

L'inscription et la participation se font exclusivement en binôme. Chaque binôme est composé de deux personnes. Il n'est pas possible de prendre le départ seul.

2.3 — Acceptation du règlement

En s'inscrivant, chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité des dispositions.

2.4 — Participation avec limitations physiques

Tout participant souffrant d'une blessure ou d'une limitation physique doit s'assurer d'avoir obtenu un avis médical favorable avant de prendre le départ. Les demandes d'adaptation de mouvement ou de charge doivent être adressées à l'organisateur par e-mail avant l'événement. Toute adaptation accordée entraîne la mise hors classement du binôme concerné, qui conserve néanmoins son temps d'arrivée.

Article 3 — Inscription

3.1 — Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement sur la plateforme Finishers (finishers.com). Chaque binôme s'inscrit à une seule session parmi les cinq proposées.

3.2 — Tarification

Les tarifs varient selon le format et la phase d'inscription :

Format	Phase 1 (26 juil. – 25 août)	Phase 2 (26 août – 15 sept.)	Phase 3 (16 – 26 sept.)
KYMA Run	69 €	79 €	89 €
KYMA Swim	69 €	79 €	89 €
KYMA Night	75 €	89 €	99 €

Les tarifs sont indiqués par personne, TTC.

3.3 — Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 septembre 2026. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

3.4 — Annulation, transfert et remboursement

3.4.1 — Désistement du participant

Toute inscription est définitive et non remboursable, quelle que soit la date de désistement. En cas d'absence le jour de l'événement, aucun remboursement ni avoir ne sera accordé.

3.4.2 — Transfert de dossard / changement de binôme

Le transfert de dossard ou le remplacement d'un membre du binôme est autorisé jusqu'au 19 septembre 2026 (J-14) inclus, sous réserve que le remplaçant remplisse l'ensemble des conditions de participation (article 2). Une demande doit être adressée par e-mail à contact@kyma-raw.fr. Des frais de transfert de 15 € s'appliquent. Aucun transfert ne sera accepté après cette date.

3.4.3 — Annulation par l'organisateur

En cas d'annulation totale de l'événement pour cause de force majeure, l'organisateur proposera à chaque participant le choix entre un remboursement intégral ou un report de son inscription sur une date ultérieure déterminée par l'organisateur.

En cas d'annulation partielle liée aux conditions météorologiques (ex. : suppression du format Swim, modification du parcours), l'organisateur se réserve le droit d'adapter le format de la course. Cette adaptation ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 4 — Format de course et ateliers fonctionnels

4.1 — Structure du parcours

Chaque session se compose de 8 boucles successives. Chaque boucle comprend un segment de course ou de nage suivi d'un atelier fonctionnel, réalisé en binôme selon le principe du « You Go I Go » (YGIG) : les coéquipiers alternent sur l'atelier à leur convenance jusqu'à complétion de la distance ou des répétitions prescrites.

Les segments entre les ateliers sont :

- KYMA Run : 8 × 1 000 m de course à pied (8 km au total)
- KYMA Swim : 8 × 200 m de nage en eau libre (1,6 km au total)
- KYMA Night (format sprint) : 8 × 500 m de course à pied nocturne (4 km au total)

Les 8 ateliers sont identiques quel que soit le format.

4.2 — Ordre et contenu des ateliers

N°	Atelier	Distance / Répétitions
1	SkiErg	1 000 m
2	Sled Push	4 × 12,5 m (50 m)
3	Sled Pull	4 × 12,5 m (50 m)
4	Burpee Broad Jump	80 m
5	Rameur	1 000 m
6	Echo Bike	1 000 m
7	Sandbag Lunges	100 m
8	Wallball	100 répétitions

Les ateliers doivent être réalisés dans l'ordre prescrit. Tout atelier réalisé dans le désordre est sanctionné conformément à l'article 7.

4.3 — Charges par catégorie

Atelier	Binôme Femmes	Binôme Mixte	Binôme Hommes
Sled Push	102 kg (traîneau inclus)	152 kg (traîneau inclus)	152 kg (traîneau inclus)
Sled Pull	78 kg (traîneau inclus)	103 kg (traîneau inclus)	103 kg (traîneau inclus)
Sandbag Lunges	10 kg	20 kg	20 kg
Wallball	4 kg	6 kg	6 kg

Les ateliers SkiErg, Rameur, Echo Bike et Burpee Broad Jump ne comportent pas de charge différenciée.

4.4 — Hauteur de cible Wallball

- Femmes : 2,70 m
- Hommes : 3,00 m
- Binôme Mixte : chaque membre utilise la cible correspondant à son genre.

4.5 — Standards de mouvement

Les standards de mouvement détaillés pour chaque atelier sont communiqués aux participants lors du briefing technique avant le départ de chaque session. Le non-respect des standards est sanctionné conformément à l'article 7.

Article 5 — Déroulement de la course

5.1 — Départs par vagues

Les départs s'effectuent par vagues de 10 binômes toutes les 30 minutes. Chaque binôme se voit attribuer un horaire de départ communiqué avant le jour de la course et confirmé lors du retrait des dossards.

Tout binôme prenant le départ dans une vague non attribuée sans autorisation préalable sera disqualifié.

5.2 — Solidarité du binôme

Les deux membres du binôme doivent rester ensemble sur l'intégralité de chaque segment de course ou de nage. Ils doivent entrer et sortir de chaque atelier ensemble. Le non-respect de cette règle est sanctionné conformément à l'article 7.

5.3 — Chronométrage

Chaque participant reçoit une puce de chronométrage individuelle, à porter obligatoirement à la cheville pendant toute la durée de l'épreuve. Le temps officiel du binôme est enregistré au passage du second coéquipier sur la ligne d'arrivée.

Le non-port de la puce de chronométrage entraîne l'invalidation du résultat.

Article 6 — Parcours et boucles

Le parcours de course à pied KYMA Run totalise 8 000 mètres, répartis en 8 segments d'environ 1 000 mètres. Le parcours KYMA Night, format sprint, totalise 4 000 mètres, répartis en 8 segments de 500 mètres. En fonction de la configuration du site, chaque segment peut être composé de plusieurs tours.

Le parcours de nage (KYMA Swim) totalise 1 600 mètres, répartis en 8 segments de 200 mètres en eau libre dans le bassin de la Marina Olympique.

Il est de la responsabilité de chaque participant de respecter le parcours balisé et de compléter l'intégralité de chaque boucle.

Article 7 — Pénalités et disqualification

7.1 — Principes généraux

Le Directeur de Course est la seule autorité habilitée à prononcer une disqualification. Les chefs d'atelier signalent les infractions constatées au Directeur de Course, qui prend la décision finale. Les résultats sont publiés à l'issue de chaque session et peuvent être ajustés jusqu'à 24 heures après la fin de la session concernée.

7.2 — Infractions entraînant une disqualification

- Atelier non complété ou non réalisé
- Utilisation d'une charge ou d'un matériel incorrect
- Boucle de course ou de nage intégralement manquée
- Ateliers réalisés dans le mauvais ordre
- Départ dans une vague non attribuée sans autorisation préalable
- Non-port de la puce de chronométrage pendant l'épreuve
- Assistance extérieure (hors ravitaillement officiel)

— Comportement antisportif, menaçant ou dangereux envers les participants, les bénévoles, le staff ou les spectateurs

7.3 — Pénalités temps

En cas de boucle incomplète (distance non couverte intégralement) détectée par le système de chronométrage, une pénalité temps est ajoutée au résultat final du binôme. Le montant de la pénalité par boucle incomplète est fixé par le Directeur de Course en fonction de la configuration du parcours et communiqué aux participants avant le départ.

7.4 — Binôme non solidaire

Les deux membres du binôme doivent rester ensemble sur l'intégralité de chaque boucle de course ou de nage, et entrer et sortir de chaque atelier ensemble. En cas de non-respect répété, le Directeur de Course se réserve le droit de prononcer la mise hors classement du binôme.

7.5 — Non-respect des standards de mouvement

Le chef d'atelier peut exiger la reprise d'une répétition non conforme (« no rep »). En cas de refus du participant ou de non-respect répété des consignes, le chef d'atelier signale l'infraction au Directeur de Course qui peut prononcer la disqualification.

7.6 — Notification

Le participant est informé de sa disqualification par le Directeur de Course sur place, ou par e-mail à l'adresse renseignée lors de l'inscription dans un délai de 24 heures après la fin de la session. Les décisions du Directeur de Course sont définitives.

Article 8 — Classement

8.1 — Classement par format

Chaque format de course (KYMA Run, KYMA Swim, KYMA Night) dispose de son propre classement indépendant. Il n'existe pas de classement combiné entre les formats.

8.2 — Catégories

Le classement est établi dans trois catégories par format : Binôme Hommes, Binôme Femmes, Binôme Mixte. Il n'existe pas de tranches d'âge. Le classement est un classement général par catégorie de genre.

8.3 — Détermination de l'âge

L'âge du binôme est déterminé par la moyenne d'âge des deux coéquipiers le jour de la course.

8.4 — Temps officiel

Le temps officiel du binôme est enregistré au passage du second coéquipier sur la ligne d'arrivée. Le résultat correspond au dernier chronométrage enregistré entre les deux membres du binôme.

8.5 — Publication des résultats

Les résultats sont classés du temps le plus rapide au temps le plus lent au sein de chaque catégorie. Ils sont publiés sur la plateforme Finishers (finishers.com) à l'issue de chaque session.

Article 9 — Dispositif médical, sécurité et conditions de participation médicale

9.1 — Certificat médical

Chaque participant doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, daté de moins de 12 mois au jour de la course. Le certificat doit mentionner explicitement la pratique de la course à pied et, pour les participants inscrits au format KYMA Swim, la natation en eau libre. L'organisateur se réserve le droit de vérifier les certificats le jour de l'événement. Tout participant ne pouvant présenter un certificat valide pourra se voir refuser le départ sans remboursement.

9.2 — Dispositif médical

Un poste de secours est installé sur le site de la course pendant toute la durée de l'événement. Le dispositif médical est assuré par **[À CONFIRMER — prestataire médical]**. Les équipes médicales sont habilitées à retirer de la course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec la poursuite de l'épreuve. Cette décision est sans appel.

9.3 — Sécurité aquatique (KYMA Swim)

Le parcours de nage en eau libre est encadré par un dispositif de sécurité aquatique comprenant des kayaks de surveillance et une embarcation de sécurité motorisée. Les sauveteurs aquatiques sont positionnés sur l'ensemble du plan d'eau pendant la durée des sessions Swim. Tout participant en difficulté peut signaler sa détresse en levant un bras. Le retrait de l'eau par les équipes de sécurité entraîne l'arrêt de la course pour le binôme concerné.

9.4 — Protocole météo

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie de l'événement en cas de conditions météorologiques présentant un risque pour la sécurité des participants. Les critères de déclenchement concernent notamment **[À CONFIRMER — seuils : vent, houle, température de l'eau, orages, visibilité pour la session Night]**. La décision est prise par le Directeur de Course en concertation avec les équipes de sécurité et est définitive. Les conséquences en cas d'annulation ou de modification sont régies par l'article 3.4.3.

9.5 — Assurance

Chaque participant bénéficie de l'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur dans le cadre de l'événement. Il est recommandé aux participants de disposer d'une assurance individuelle accident couvrant la pratique sportive en compétition.

Article 10 — Tenue et équipement

10.1 — Tenue obligatoire

Chaque participant doit porter des chaussures fermées pendant toute la durée de la course (hors segments de nage pour le format KYMA Swim). Pour le format KYMA Swim, le port d'un bonnet de bain fourni par l'organisateur est obligatoire.

10.2 — Accessoires autorisés

Les accessoires suivants sont autorisés : genouillères, gants (pas de grips), ceinture d'haltérophilie, bracelets de poignet, sac d'hydratation, combinaison de nage (format Swim uniquement). Tout accessoire doit être porté du départ à l'arrivée et ne peut être remis ou reçu d'un tiers pendant la course.

10.3 — Objets interdits

Les objets suivants sont interdits pendant la course : écouteurs, téléphone portable, caméras embarquées (GoPro ou équivalent), casques. Tout objet interdit constaté pourra être confisqué et sera récupérable au point d'accueil après la course.

10.4 — Hydratation et nutrition

Des points de ravitaillement en eau sont mis à disposition sur le parcours. Toute nutrition personnelle doit être portée par le participant depuis le départ. Il est interdit d'accepter boisson ou alimentation d'une personne extérieure au dispositif officiel de ravitaillement.

Article 11 — Comportement et fair-play

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux et sportif envers les autres participants, les bénévoles, le staff, les spectateurs et l'environnement.

Tout comportement antisportif — tentative de fraude, manipulation, obstruction d'un autre participant, comportement menaçant ou abusif — peut entraîner une disqualification, une interdiction de participation aux éditions futures et, le cas échéant, des poursuites judiciaires.

Il est interdit de jeter des déchets sur le parcours. Les emballages de gels et gobelets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 12 — Jour de course

12.1 — Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue sur le site le jour de la course. Chaque participant doit se présenter muni d'une pièce d'identité avec photo et de sa confirmation d'inscription. Il recevra sa puce de chronométrage, son dossard et son bracelet de division.

12.2 — Échauffement

Une zone d'échauffement équipée est mise à disposition des participants. Cette zone est réservée aux coureurs inscrits ; les accompagnants n'y ont pas accès.

12.3 — Zone de départ

Les binômes doivent se présenter dans la zone de départ au minimum 10 minutes avant leur horaire de vague. Les deux membres du binôme doivent être présents au départ. Il n'est pas possible de prendre le départ avec un seul membre du binôme.

Article 13 — Droits à l'image

En participant à l'événement, chaque participant autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser à titre gracieux les photographies, vidéos et enregistrements réalisés pendant l'événement, à des fins de communication, de promotion et d'archivage, sur tous supports et sans limitation de durée.

Article 14 — Dispositions générales

14.1 — Organisateur

L'événement est organisé par KYMA SAS, SIRET 104 969 456 00011, dont le siège social est situé 45 Boulevard André Aune, 13006 Marseille.

14.2 — Modifications du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les participants seront informés de toute modification par e-mail et/ou via la plateforme d'inscription. La version en vigueur au jour de la course fait foi.

14.3 — Litiges

En cas de litige, le présent règlement est soumis au droit français. Les tribunaux de Marseille sont seuls compétents.

14.4 — Contact

Pour toute question relative au présent règlement : contact@kyma-raw.fr